

Promotion de la santé : les addictions dans le champ du handicap

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Les personnes présentant des addictions ont des besoins spécifiques. Les professionnels doivent les prendre en compte pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées.

La formation vise à :

- Comprendre les conséquences pour la personne
- Connaître les structures et les acteurs de l'addictologie
- Se situer dans un accompagnement global et coordonné de la personne en développant des partenariats
- Partager les actions mises en œuvre dans les différents établissements et services

PUBLIC :

Professionnels des ESMS intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

La prise en compte accrue des besoins des personnes accompagnées, notamment en matière de santé, amènent les professionnels à interroger les pratiques professionnelles en matière de prévention. La réflexion sur la qualité de vie, l'hygiène de vie (*équilibre alimentaire, la pratique d'une activité physique...*), l'hygiène du corps (*connaissance de son corps et de ses besoins physiques*) interpelle les conduites à risques parmi lesquelles les consommations d'alcool, de tabac, de substances illicites, associées parfois à la prise de médicaments.

Or, les personnes en situation de handicap n'ont pas forcément bénéficié d'une éducation à la santé les sensibilisant à ces questions. Le guide de l'HAS/ANESM « Qualité de vie : Handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux »⁽¹⁾ indique ainsi que « *les campagnes de prévention restent généralistes et ne touchent pas les personnes en situation de handicap car la communication utilisée n'est pas adaptée à leurs spécificités. Les enfants et jeunes en situation de handicap mental notamment sont écartés de l'éducation à la santé et à la prévention.* »

De leur côté, les professionnels peuvent se sentir démunis et incompetents face à ces problématiques et à leur impact aussi bien sur le plan social, familial, professionnel que médical pour la personne accompagnée.

La formation a pour finalité de doter les professionnels de connaissances sur les addictions, les acteurs susceptibles de leur apporter leur concours sur ces thématiques et de leur permettre de questionner leurs pratiques, en particulier en questionnant l'élaboration du projet personnalisé de la personne accompagnée. Elle s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages (RdRD) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

(1) Recommandation d'Avril 2017, page 59

PROGRAMME :

Le concept d'addiction et de conduite addictive : les politiques publiques de traitement des addictions.

- Définition actuelle et caractéristique de l'addiction
- Les diverses dépendances et leurs caractéristiques

Les conséquences de l'addiction, à court, moyen et long terme

- Principaux mécanismes psychiques à l'œuvre dans les conduites addictives
- Handicap et comportements addictifs : réciprocity des effets ?

Accompagner en ESMS la personne en situation de handicap et ayant une addiction.

- Comprendre et communiquer autour du processus addictif avec une personne en situation de handicap
- Découverte d'outils pratiques.

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Identifier les différentes sources d'addictions
- Identifier les besoins des personnes consommant des substances psychoactives
- Interroger sa posture professionnelle dans ces situations complexes



- Comprendre les conséquences pour la personne

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques, partage d'expérience, mise en situation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Un quizz permet de mesurer les connaissances en début de formation.
- Un quizz en fin de journée permettra d'évaluer les acquis de la formation

MODALITES D'INSCRIPTION :

Tarifs 2024 en formation inter :

- Contribuants au CREAI : 155€ par personne
- Non-contribuants : 205€ par personne

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51